



# ZOOM

### SPAFTE: une trajectoire globale précisée, sans évoquer les moyens d'y parvenir

La Stratégie Pluriannuelle des Financements de la Transition Écologique et de la politique énergétique nationale (SPAFTE) a été transmise au Parlement en prévision des futurs débats sur la Loi de programmation des finances publiques 2023-2027. Établi par la seule Direction Générale du Trésor, le rapport souligne que "les investissements bas carbone devront avoir augmenté de 110 Mds €/an en 2030 par rapport à 2021 ".

La trajectoire envisagée par la DGT prévoit de diviser par deux les investissements fossiles d'ici à 2030, le secteur des "véhicules thermiques représentant à lui seul plus de 80 % de la baisse". La Spafte relève que " le secteur public investit aujourd'hui davantage que le secteur privé en faveur de la décarbonation, proportionnellement à ses investissements totaux". En 2022, ce taux atteignait 20 % pour le secteur public (transports ferroviaires et urbains principalement), contre 13 % pour le privé (production

d'électricité des entreprises et la rénovation thermique des logements principalement). Elle suppose que " si le secteur privé alignait sa part d'investissements bas carbone à horizon 2027 sur celle du secteur public en 2022, et que le secteur public poursuivait la hausse tendancielle de sa propre part, alors les investissements bas carbone pourraient progresser de + 63 Mds€ entre 2022 et 2027. "

Si la trajectoire globale est précisée, les moyens d'y parvenir restent encore à définir. Damien Demailly, Directeur général adjoint du think tank I4CE regrette que la Spafte "n'explicite pas les politiques publiques qui seront mises en place pour garantir un investissement accru des ménages et entreprises ", ni " combien les collectivités devront investir et comment elles pourront le faire alors qu'il leur est demandé dans le même temps de se désendetter. "

> Le Monde - 10/10/24 - Contexte - 11/10/224



Le Gouvernement table sur un taux de croissance de 1,1 % en 2025. Un niveau " un peu élevé " jugent les économistes du Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP), qui anticipent les conséquences des mesures de rigueur budgétaires sur l'économie. Les prévisions de Bercy reposent d'une part sur une reprise de la consommation et sur un impact moindre des baisses de la dépense publique sur l'économie. Or les experts estiment que les agents économiques seront tous touchés par l'incertitude et l'instabilité fiscale, ce qui se répercutera sur la croissance. Selon Bruno Cavalier, Chef économiste d'Oddo BHF celle-ci ne devrait pas excéder 0,6 % en 2025 ; l'institut Rexecode l'évalue à 0,7 %. Le HCFP estime que " la réduction prévue des allègements généraux de cotisations sociales pourrait commencer à peser sur l'emploi ", tout en soulignant que cela pourrait aussi " conduire à un redressement des gains de productivité plus marqué que prévu ". D'après l'Insee, en septembre la hausse des prix atteignait 1,1 % sur un an (vs 1,8 % en août dernier). Le recul de l'inflation s'explique en grande partie par le repli des prix de l'énergie (-1,8 % en septembre, après – 1,3 % en août).

> Les Echos – 11/10/2024 - Le Figaro - 16/10/24

D'après une **étude de l'Insee**, pour réduire leur impact sur l'environnement **58** % **des sites industriels de plus de 20 salariés (vs 43** % **en 2021) ont engagé 2,7 Mds € en 2022**, à travers des investissements (2,3 Mds €) ou la réalisation d'études (400 M€). Le montant moyen investi s'élève à 1,3 M€ dans les établissements de plus de 500 salariés, et à 83 k€ dans ceux de moins de 50 salariés. En raison de la crise énergétique de 2022, un quart des investissements (577 M€) leur ont permis d'acquérir des équipements moins énergivores ou d'installer des **solutions de pilotage plus perfor-**

mantes afin de réduire la consommation énergétique. Pour réduire la facture énergétique, les industriels se sont également dotés de centrales de production d'énergies renouvelables pour leurs propres besoins, en investissant 454 M€: 164 M€ dans la production de biomasse, 130 M€ dans la méthanisation, 104 M€ dans le solaire photovoltaïque et 31 M€ dans les pompes à chaleur. " La protection de l'air et du climat n'a capté que 15 % des investissements, mais 25 % du montant des études en vue d'un investissement ", indique l'Insee. En 2022, un site industriel sur 5 a bénéficié d'une aide publique via l'Ademe (25 % du total), le dispositif des CEE (20 %), les subventions des agences de l'eau (15 %), et le plan France Relance (10 %). L'apport des subventions représente en moyenne 30 % des montants engagés par les entreprises bénéficiaires.

> Les Echos – 3/10/24

Le ministère de l'Économie s'est engagé auprès de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) à faire évoluer Chorus-Pro, la plateforme de facturation électronique, afin de mettre un terme aux délais cachés. Ceux-ci sont liés à "la pratique des rejets de factures " par les maîtres d'ouvrage et/ou leurs maîtres d'œuvres " pour des désaccords sur le montant ". Parmi les modifications demandées, la principale consistera à supprimer le motif de rejet " MOE - autres " qui permet jusqu'à présent aux acheteurs publics de refuser une facture pour n'importe quelle raison, " ce qui n'est pas réglementaire " rappelle Julien Guez, Directeur général de la FNTP. Autre modification prévue : remplacer les deux motifs de rejet " erreur de destinataire " et " mention ou pièce manquante ", par une liste de choix multiples afin de mieux informer l'émetteur de la facture. La FNTP indique

que la révision de la plateforme devra également indiquer " ce qu'il y a lieu de faire en cas de désaccord sur le montant, sans pour autant donner la possibilité de rejeter la totalité de la facture ". Actuellement, un rejet interrompt le paiement du total de la facture et réinitialise à zéro le délai de règlement. Les modifications " devraient être effectives au cours du 1er trimestre 2025 ".

> www.lemoniteur.fr - 27/09/24

Le groupe de suivi sénatorial sur la stratégie de réduction de l'artificialisation des sols (ZAN) du Sénat a présenté ses conclusions le 9 octobre dernier. S'ils conviennent de la nécessité de conserver la trajectoire du Zan, les rapporteurs Jean-Baptiste Blanc (LR) et Guislain Cambier (Union centriste) jugent que les objectifs de baisse de 50 % de la consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (Enaf) d'ici 2031, et de zéro artificialisation nette d'ici 2050, ont été fixés " de façon arithmétique, sans prise en compte des réalités et dynamiques locales ". Ils préconisent notamment que l'État autorise un dépassement de 20 % de l'enveloppe d'artificialisation autorisée, selon la circulaire du 31 janvier 2024, " sans justification spécifique lors du contrôle de la légalité des nouveaux documents d'urbanisme ". Ils proposent également d'exempter du décompte de l'artificialisation, jusqu'en 2031, l'emprise foncière des implantations industrielles vertes et d'exclure également les communes déficitaires en logements sociaux. Ils remettent également en cause l'exclusion totale et définitive des grands Projets d'Envergure Nationale ou Européenne (Pene) du décompte du ZAN et regrettent les modalités de comptabilisation de l'artificialisation fixée par le Gouvernement à partir de 2031, car elles pénaliseraient l'agriculture. Les auteurs souhaiteraient également instaurer " rapidement " des mécanismes d'incitation financière à la réduction de l'artificialisation et des leviers pour favoriser la renaturation, ou encore renforcer l'ingénierie des collectivités. Un nouveau rapport sera remis début novembre sur le financement des ZAN, à la suite de quoi les sénateurs envisagent de déposer une proposition de loi. Le Premier ministre, Michel Barnier, s'est engagé, le 1<sup>er</sup> octobre denrier, à faire évoluer la réglementation ZAN de " façon pragmatique et différenciée pour répondre aux besoins essentiels de l'industrie et du logement ".

Consultez le Rapport d'information (source : https://www.senat.fr)

> www.lagazettedescommunes.fr - 10/10/24

Sur le marché de l'immobilier de bureaux, la tendance baissière des investissements qui touche le secteur depuis 2019 pourrait s'inverser en 2025. En France, on identifie un marché " premium " qui se maintient, situé au centre des métropoles, en neuf ou très récent, et des bureaux vétustes, anciens ou mal localisés. À l'échelle de l'Europe, entre 45 et 65 millions de m² devraient rentrer dans cette seconde catégorie à moyen terme, prévoit Alexander Colpaert, Responsable Recherche & stratégie marchés immobiliers pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique au sein de JLL. " Le marché parisien est à la fois en sous-offre et haussier dans la centralité, et en sur-offre et baissier dans la périphérie ". A l'échelle de l'Ile de France, la vacance se situe à un niveau élevé, avec un taux historique de 9% des surfaces au 1er juillet dernier (contre 8,5% un an plus tôt). D'importants reports de marché s'orientent vers les arrondissements de l'est parisien et l'ouest de la petite couronne (Levallois-Perret, Neuilly-sur-Seine). La production de projets neufs semble se maintenir en 2025 et 2026, avant un creux prévisible en 2027, avec moins de 250 000 m² prévus (contre plus d'un million en 2024). La tendance est la même dans les métropoles régionales. " Malgré des disponibilités plus faibles qu'avant sur les quartiers centraux, le marché privilégie toujours les secteurs parfaitement établis ". Les entreprises cherchent également à réduire les m² occupés. « À la Défense, par exemple, cela implique de diviser les immeubles et d'adapter les loyers selon la hauteur », souligne Yannis de Francesco, Directeur de l'immobilier de bureau chez JLL France. Il observe également que la rénovation thermique des bâtiments tertiaires ne figure pas parmi les priorités des locataires, qui privilégient avant tout la centralité.

> Le Moniteur - 30/09/24



La Caisse Nationale d'Assurance-Maladie (CNAM) a recensé 564 189 accidents du travail en 2022, dont 738 mortels, et 44 217 maladies professionnelles. Sensibilisée au sujet avant même sa nomination en tant que ministre du Travail, Astrid Panosyan-Bouvet entend faire de la lutte contre les accidents du travail une des priorités de son action au gouvernement. Elle souhaite notamment améliorer la mesure de l'accidentologie, à travers un nouvel outil statistique, car les données de la CNAM restent très incomplètes puisqu'elles ne concernent que les salariés du privé. Elle prévoit également de mobiliser davantage les fédérations professionnelles et l'inspection du Travail, dont les effectifs ont fondu de 16 % (- 740 postes) ces dernières années. La ministre prévoit également d'engager une réflexion interministérielle, "notamment du côté de la justice".

www.lemonde.fr - 14/10/24

Le 8 octobre dernier, au cours de la 3ème conférence des métiers et des compétences organisée par France Stratégie, le Secrétariat Général à la Planification Écologique (SGPE) a présenté ses travaux sur l'adaptation de l'offre de formation aux besoins liés à la décarbonation de l'économie. Il estime à 2,8 millions le nombre de personnes à former d'ici à 2030. Les feuilles de route issues des concertations portées par les COP régionales vont permettre de territorialiser les besoins en compétences. De son côté France Travail a révisé son répertoire opérationnel des métiers et emplois et prévoit de l'enrichir en intégrant une description des compétences principales et additionnelles par métier. D'ici à 2025, 3 000 fiches seront disponibles. Le réseau des Carif-Oref lancera également d'ici l'an prochain un "Observatoire emploi compétences 4.0" qui "permettra aux décideurs, aux organismes de formation, aux entreprises, de visualiser à la fois les données du marché du travail, de l'offre disponible, et les données économiques", par-delà les limites administratives régionales, précise Charline Nicolas, Directrice générale adjointe de la stratégie de France Travail. Au niveau national, l'État élabore des plans sectoriels afin d'adapter à la transition écologique des secteurs tels que le bâtiment, l'énergie, le transport, l'agriculture, l'industrie, l'automobile, l'eau et les déchets. D'après un premier bilan publié en juillet dernier, plus de 50 % des emplois en lien avec les leviers de planification écologique sont couverts par des plans d'actions.

> www.banquedesterritoires.fr - 16/10/24



## ÉNERGIE – NUMÉRIQUE – ENVIRONNEMENT

#### **EN FRANCE**

Le projet de budget 2025 prévoit de réduire de 1,9 Md € l'enveloppe destinée au ministère de la Transition écologique. À première vue pourtant le budget 2025 augmente de 2 Mds € à périmètre constant par rapport à la Loi de Finances de 2023, en raison de la hausse du soutien aux énergies renouvelables de 4,5 Mds € entre 2024 et 2025. Toutefois les 3 principales enveloppes de soutien au verdissement de la France, sont orientées à la baisse par rapport au budget 2024 : - 500 M€ consacrés au verdissement du parc automobile, - 1 Md € d'aide à la rénovation énergétique des logements, et - 400 M€ d'aides destinées aux collectivités locales. Le budget "d'intervention " de l'Ademe, qu'elle gère en propre, devrait fondre



pour passer à 900 M€ (vs 1,37 Md€), au détriment principalement du fonds "chaleur renouvelable" (540 M€ en 2025, vs 820 M€ en 2024). Côté recettes, le Projet de Loi de Finances renforce la fiscalité écologique et prévoit d'augmenter le prix de l'électricité. Ce projet qui combine pistes d'économies (sur la chaleur, les véhicules électriques, la rénovation énergétique) et une hausse des taxes pesant principalement sur l'électricité, est montré du doigt par de nombreux observateurs face aux besoins de soutien en faveur de l'électrification rapide et massive des usages et de la sortie des énergies fossiles. L'examen de la première partie (volet "recettes") du projet de loi de finances a débuté le 16 octobre en Commission des Finances de l'Assemblée nationale. Il sera débattu dans l'hémicycle du 21 au 25 octobre, pour un vote solennel le 29 octobre avant transmission du texte au Sénat. Le volet "dépenses" doit être examiné du 5 au 18 novembre, pour un vote solennel prévu le 19 novembre.

Consultez le projet de loi de finances pour 2025 (source : www.assemblee-nationale.fr)

> www.banquedesterritoires.fr 10-11/10/24 - Les Echos - 11 et 16/10/24 - www.lagazettedescommunes.com - Contexte - 14/10/24

Une concertation publique sur les prochaines Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) s'ouvrira le 26 octobre, pour une durée de 6 semaines. Ensuite, plusieurs consultations obligatoires seront lancées, notamment celles du Conseil National de la Transition Énergétique (CNTE) et du Conseil Supérieur de l'Énergie (CSE). Le Gouvernement vise une adoption de la PPE 3 en fin d'année ou début 2025. Des travaux complémentaires portant sur la modélisation de la SNBC se poursuivront en 2025, afin d'aboutir à sa publication dans le courant de l'année.

> Enerpresse - 11 oct 2024

Le Gouvernement a adressé au Conseil Supérieur de l'Énergie (CSE) un projet de décret et d'arrêté en vue d'une refonte complète du Financement des Aides aux Collectivités pour l'Électrification rurale (Facé). La démarche vise deux objectifs : optimiser le fonctionnement du dispositif pour que les Autorités Organisatrices de la Distribution d'Électricité (AODE) l'utilisent mieux, et faciliter l'instruction des dossiers par l'administration pour qui "le besoin d'amélioration est urgent". La nouvelle réglementation devrait s'appliquer aux aides de l'intégralité de l'exercice budgétaire 2025. Les modifications porteraient notamment sur un meilleur suivi des opérations soutenues et une réduction de leurs délais de réalisation. D'autres dispositions visent à assouplir l'éligibilité de certaines opérations au Facé ou l'utilisation des subventions. Alors que l'administration préconisait initialement d'abaisser le taux de subvention à 60 % pour certaines opérations, celui-ci serait maintenu à 80 %.

> Enerpresse – 4/10/24

Enedis a dévoilé ses scenarii de consommation d'électricité à l'horizon 2035 et 2050. Quels que soient ceux-ci, la consommation d'électricité devrait s'accroître en raison de l'électrification des usages. D'après le scenario "central", elle augmenterait de 15 % en 2035, à 396 TWh (vs 343 TWh en 2019), et de 22 % en 2050, à 420 TWh. "Nos hypothèses conduisent à une hausse de la consommation électrique même dans les scénarios dits bas. La forte croissance de la mobilité électrique sera le principal moteur de cette augmentation", indique Dominique Lagarde, Directeur de la Stratégie d'Enedis. Le développement du parc de véhicules électriques (18 millions de véhicules, soit 40 % du parc en 2035, vs 1,7 million, soit 5 % du parc actuellement) porterait la consommation liée à la mobilité électrique à 60 TWh en 2035. L'augmentation de la consommation sera également alimentée, dans une moindre mesure, par l'industrie (+6 TWh), principalement soutenue par les besoins en énergie des secteurs agroalimentaire, chimie et verre. L'étude ne tient pas compte de la croissance de la consommation électrique liée à la filière hydrogène "parce qu'on pense qu'une grosse partie des installations seront connectées au réseau RTE", précise Dominique Lagarde. Pour le secteur résidentiel, Enedis table sur une baisse de la consommation grâce aux actions de sobriété et d'efficacité énergétique. Pour consolider le réseau de distribution, Enedis prévoit d'investir près de 5 Mds€ par an jusqu'à 2040 (96 Mds € de 2022 à 2040). L'une de ses priorités sera de renforcer une cinquantaine de postes sources " liés à la mobilité électrique, notamment près des autoroutes " et d'en construire 8 nouveaux.

🗸 Consultez l'<u>étude</u> (source : Enedis)

> www.connaissancedesenergies.org - 15/10/24 - Enerpresse - 17/10/024

U

Les études sur les CEE se multiplient\*: audit de la Cour des Comptes, rapport à venir de l'Inspection Générale des Finances (IGF), études du cabinet Colombus Consulting sur les gisements de CEE en prévision de la 6ème période du dispositif, et du Groupement des professionnels des CEE (GPCEE). Une cinquième s'apprête à être lancée par l'Ademe afin d'évaluer le dispositif. Elle sera confiée au Cabinet Columbus Consulting. Celui-ci est chargé d'établir une "revue des études, des données existantes et du contexte réglementaire", de réaliser des enquêtes auprès des acteurs et bénéficiaires de CEE, afin de préconiser des pistes d'amélioration du dispositif.

\*Cf La Presse lue par le SERCE du 5 au 27 septembre 2024

> Enerpresse - 7/10/24 - Contexte - 4/10/24

Dans le cadre de l'Appel À Projet (AAP) lancé en février dernier, l'Ademe et le programme ACTEE, porté par la FNCCR, ont sélectionné 14 collectivités " pour mettre en œuvre des Marchés Publics Globaux de Performance Énergétique (MPGPE) et évaluer l'opportunité d'utiliser le paiement différé pour financer les travaux de rénovation énergétique ". Dix communes, deux départements et deux intercommunalités, représentant un parc total de 233 bâtiments (dont 95 bâtiments scolaires) participent à l'expérimentation. La moitié des projets ciblent un objectif de réduction de 60 % de la consommation énergétique des bâtiments. Une seconde session de l'AAP s'est ouverte le 14 octobre, pour une sélection des dossiers prévue en janvier prochain.

> Enerpresse – 14/10/2024

Avec plus de 450 terrains d'aviation, les aéroports et aérodromes français représentent un gisement intéressant pour développer la production du solaire photovoltaïque sur leurs emprises : toitures, ombrières de parking ou délaissés aéroportuaires. D'après l'Union des Aéroports Français (UAF), au niveau national, les réalisations et les projets photovoltaïques en cours représentent un potentiel de 600 GWh, soit la consommation d'une ville de la taille de Bordeaux. À terme, il pourrait atteindre 5 GWhc (soit la puissance de 5 réacteurs nucléaires). L'aérodrome de Deauville (14) développe actuellement un projet pour équiper une surface de 36 ha environ, ce qui représente un potentiel de production de l'ordre de 50 MWc. > www.latribune.fr = 9/10/24

La conversion de l'électricité en énergie thermique occasionne des pertes, de quoi entraver l'essor du solaire thermique. Des chercheurs du CNRS et de l'ENS Paris-Saclay ont développé un concept innovant qui permet de stocker l'énergie solaire, pour la restituer à la demande sous forme de chaleur en utilisant les propriétés de molécules photochromes. Celles-ci changent de structure sous l'effet de la lumière. Elles peuvent ainsi produire de la chaleur de façon continue, en supportant plusieurs cycles de charge et décharge. Cette technologie, baptisée Molecular Solar Thermal (MOST) pourrait révolutionner le stockage thermique dans les secteurs résidentiel et industriel. En installant en toiture un dispositif contenant un fluide à base de molécules photochromiques, il serait possible de capter l'énergie de la lumière ultraviolette naturelle, celle-ci pouvant être restituée selon les besoins, pour le chauffage ou d'autres applications nécessitant de la chaleur. Les chercheurs estiment que leurs travaux pourraient aboutir à une solution prête à être exploitée d'ici 10 à 15 ans.

DU 2

## EN RÉGIONS

PACA. Le Grand port maritime de Marseille prévoit d'investir 550 M€ dans le projet d'assemblage et de construction d'éoliennes flottantes (Deos) à Fos-sur-Mer (13). Le 14 octobre, la Commission Nationale du Débat Public a ouvert la concertation préalable, jusqu'au 23 décembre. Si le projet aboutit, la plate-forme permettra de livrer 25 éoliennes par an (450 MW/an) à compter de fin 2028. Elle permettra également d'assurer leur maintenance pendant toute la durée d'exploitation. Deux appels d'offres pour déployer les premiers parcs éoliens en Méditerranée sont en cours, avec pour horizon une mise en service d'ici 2021 : l'un de 250 MW se situera au large du golfe de Fos, à 35 km des côtes ; le second de 250 MW au large de Narbonne, à 30 km de Port-la-Nouvelle et 25 km d'Agde (34). L'État a également lancé en juillet dernier une autre consultation pour étendre ces deux parcs (soit 2 fois 500 MW), pour une mise à l'eau entre 2032 et 2036. Sur le site de Fos, 3 autres projets sont instruits. Le premier concerne la construction d'une giga-factory de production de plaquette de silicium, de cellules et modules photovoltaïques de 5 GWc de capacité annuelle, portée par Carbon. La mise en service est prévue en 2025-2026. Le deuxième projet, H2V Fos prévoit la construction de 6 unités de production d'hydrogène par électrolyse de l'eau, d'une capacité unitaire de 100 MW. L'investissement se chiffre à 900 M€, avec une livraison en 2 phases, en 2028, puis en 2030. Enfin, GravitHy consiste à construire une usine de production bas carbone de 2 Mt de minerai de fer pré-réduit. Une enquête publique sera lancée en 2025 pour chacun des deux derniers projets.

> Contexte - 3/10/2024 - Enerpresse - 4/10/2024 - www.lemoniteur.fr - 7/10/24

#### **EN EUROPE**

Dans un rapport publié le 3 octobre dernier, Eurelectric qui fédère les producteurs, distributeurs et fournisseurs d'électricité, dénonce le retard pris par l'Europe en matière d'électrification. Pour respecter les objectifs climatiques de l'UE, l'association estime que le taux d'électrification de l'économie européenne devrait atteindre entre 31 % et 35 % d'ici à 2030, or il stagne à 23 % depuis 2015. Dans l'industrie, il reste figé à 33 %, alors que les perspectives de substitution de l'électricité aux énergies fossiles devraient porter le taux d'électrification entre 60 et 90 % en 2035. Pour "favoriser l'électrification de l'industrie ", Eurelectric propose de créer une banque européenne pour l'électrification, une piste également proposée par EDF. Dans le cadre du futur "pacte pour une industrie propre " promis par Ursula von der Leyen pour les 100 premiers jours de son mandat, l'association plaide en faveur d'une révision de la législation sur les aides d'État, afin de mieux soutenir l'électrification. Elle souhaite également " réduire les charges administratives, diminuer la paperasse et rationaliser les opportunités de financement " pour le secteur électrique.

🐧 Consultez la présentation du Baromètre de l'énergie 2024 / ses recommandations (source : www.eurelectric.org)

> Contexte - 7 et 15/10/24

Le projet Environmental Valorization of Virtual Energy storage (EVVE), piloté par EDF, a été lancé en 2021 pour déployer 800 bornes de recharge vehicle-to-grid (V2G) en Europe. Il doit permettre de mieux anticiper l'arrivée sur le marché de nouvelles fonctionnalités V2G avec le standard de charge européen "Combo CCS". Soutenu par le Fonds Innovation de l'Union Européenne, le projet EVVE repose sur des bornes de recharge intelligentes déployées par Dreev, une co-entreprise créée par EDF et Nuvve. Sept nouveaux partenaires viennent de rejoindre le projet: Altra (groupe IVECO), BNP Paribas Mobility, Enedis, IZIVIA, Nuvve, Stellantis et Volkswagen Group France. Chacun s'engage à déployer des bornes bi-directionnelles dans plusieurs pays européens. Actuellement 250 bornes V2G ont déjà été installées dans le cadre de ce projet, principalement en France et au Danemark.

> www.edf.fr - 10/10/24

#### DANS LE MONDE

La transition énergétique suscite une très forte demande en aluminium, lithium, nickel, cobalt et en cuivre. La consommation de métal rouge devrait doubler d'ici à 2050. Or la production peine à satisfaire l'augmentation de la demande, les investissements nécessaires étant colossaux. L'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) estime déjà que la production minière de cuivre ne permettra de couvrir que 70 % des besoins d'ici à 2030. Déjà négociant de gaz et d'électricité, le groupe TotalEnergies envisagerait de se diversifier dans le négoce du cuivre, métal indispensable à la transition énergétique. Cette réflexion est partagée par de nombreux tradeurs spécialisés dans le commerce du gaz et du pétrole (Mercuria, Trafigura...). Ils entrevoient ainsi la possibilité de doper leurs bénéfices, en raison de la forte volatilité des marchés de métaux. Vitol, leader du négoce de pétrole, a d'ores et déjà annoncé son intention de se positionner de nouveau sur les marchés de métaux, qu'il avait abandonnés en 2014. Tablant sur la hausse des prix du cuivre (jusqu'à 40 000 \$ la tonne), l'investisseur Pierre Andurand, spécialiste du pétrole, prévoit également d'investir dans le secteur.

> Les Echos - 7/10/24



Sonia Artinian-Fredou, 57 ans, diplômée de l'ENS-Lyon, de l'Engref et du Collège des ingénieurs a été élue à la présidence de l'éco-organisme Ecosystem, où elle succède à Alain Grimm-Hecker.

> Les Echos - 14/10/24

Christian Buchel, a été élu Président de l'Union Française de l'Électricité (UFE), où il succède à Christine Goubet-Milhaud.

> Contexte 30/09/24 - Enerpresse - 10/10/24

Yannick Jacquemart a été nommé Directeur chargé de la transformation de l'exploitation du système électrique et Intégration des Flexibilités chez RTE.

> Contexte - 14/10/2024

